Conditions générales de l’offre Sony BRAVIA Projecteur 7 : 200 € offerts en bon d'achat PlayStation Store

Offre valable du 1er au 30 novembre 2026 inclus

Pour l'achat d'un vidéoprojecteur Sony BRAVIA Projecteur 7 (VPL-XW5100ES) neuf, en finition noire ou blanche, recevez un bon d'achat PlayStation Store d'une valeur de 200 € offert.

Conditions de l'offre :

Offre réservée aux particuliers, pour un usage privé, valable pour tout achat d’un vidéoprojecteur Sony BRAVIA Projecteur 7 (VPL-XW5100ES) neuf, réalisé et facturé entre le 1er et le 30 novembre 2026 inclus chez un revendeur Sony home cinéma accrédité participant à l’opération.

Le produit doit être un modèle européen officiel. Les produits reconditionnés, d’occasion, retournés ou issus de circuits de distribution non agréés par Sony ne sont pas éligibles. Les achats professionnels, les commandes destinées à un usage commercial ou à la location sont également exclus.

Une seule participation est autorisée par foyer et par numéro de série du produit.

Modalités d'obtention du bon d'achat :

La demande de participation est effectuée par le revendeur auprès de Sony. Le client final n'a aucune démarche à effectuer.

Après validation de la demande par Sony, le bon d'achat PlayStation Store d'une valeur de 200 € sera transmis au revendeur à partir du 14 janvier 2027. Celui-ci s'engage à le remettre intégralement au client dans un délai de 5 jours ouvrés suivant sa réception dans la limite des stocks disponibles.

Conditions d'utilisation du bon d'achat :

Le bon d'achat PlayStation Store est un code numérique à usage unique, d'une valeur de 200 € pour les clients résidant en France.

Il est utilisable uniquement sur un compte PlayStation Network adulte enregistré dans le pays correspondant au bon d'achat. Le bénéficiaire doit disposer d'un

compte PlayStation Network ou en créer un, et accepter les conditions d'utilisation du service PlayStation Network.

Le bon d'achat est non remboursable, non échangeable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière.

Annulation et retour du produit :

En cas d'annulation de la commande ou de retour du vidéoprojecteur donnant lieu à un remboursement, le bénéfice de l'offre est annulé. Si le bon d'achat a déjà été transmis ou utilisé, Sony se réserve le droit de demander au revendeur le remboursement de sa valeur.